Pouvoir économique et démocratie.

La constitution de la 5ème République est en principe le texte garant de la démocratie dans notre pays. Elle organise la gestion des trois principaux pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Chacun de ces pouvoirs est censé être indépendant des deux autres. C'est partiellement vrai. L'exécutif est issu du législatif, le gouvernement est choisi parmi les élus majoritaires au parlement. Cela est faussé par l'élection au suffrage universel du président de la république. Cependant, en synchronisant dans le temps les élections législatives et présidentielles, l'équilibre est rétabli.

Le pouvoir judiciaire doit être indépendant des deux autres pouvoirs. On sait que cela est complètement illusoire et que les détenteurs des autres pouvoirs ne se gênent jamais pour intervenir dans les affaires de droit, que ce soit au civil ou au pénal. En outre, les juges sont nommés lorsqu'ils ont obtenu un certain nombre de diplômes. C'est une instance autogérée qui se charge de leurs nominations et affectations. Les juges n'ont aucune légitimité démocratique. Cependant, je doute qu'il puisse exister un dispositif idéal. Aux Etats-Unis, les juges, ainsi que d'autres intervenants judiciaires, sont élus. En conséquence de quoi ils donnent des jugements qui sont favorables à leur ré-élection, sans considération pour la réalité des faits. D'où de très nombreuses erreurs judiciaires, souvent irréparables dans un pays qui n'a pas encore renoncé à la peine de mort.

Le pouvoir législatif est composé de gens que nous avons élus. Ce sont les députés et sénateurs, mais aussi les conseillers régionaux, départementaux ou municipaux. Lorsque nous les élisons, nous leur donnons pour mission de nous représenter, c'est-à-dire d'exercer le pouvoir en notre nom et en fonction de notre doctrine. Qu'en est-il en réalité ? Les députés sont élus pour cinq ans et, pendant ces cinq années, ils ont toute latitude pour faire ce qu'ils veulent, sans que nous n'ayons aucun contrôle sur eux. Mieux encore : alors que la constitution est censée réguler les actions des gens de pouvoir, ces gens ont la possibilité de modifier eux-mêmes la constitution. Il leur suffit de se réunir en congrès à Versailles pour modifier ce texte qu'un référendum a consacré en 1958. En fait, ce ne sont pas des représentants que nous élisons, mais des maîtres.

Le référendum est le seul moyen pour le peuple d'exprimer directement sa volonté, sans passer par l'intermédiaire des gens de pouvoir. Mais aujourd'hui, seul le pouvoir a la possibilité de proposer un vote référendaire. Il n'existe pas en France de référendum d'initiative populaire. Évidemment, les gens de pouvoir se méfient terriblement de cette procédure qui risque de ne pas aller dans le sens de leurs intérêts propres. On l'a vu lors du dernier référendum concernant l'Europe. Alors que tous les grands partis politiques prônaient le Oui, c'est le Non qui l'a emporté. Du coup, les réformes qui étaient proposées ont-elles été abandonnées ? Que non ! Elles ont simplement été imposées par d'autres moyens légaux : décrets, ordonnances, règlements européens, etc. Et l'Europe continue d'évoluer selon une doctrine que le vote populaire a voulu écarter. Dans d'autres pays, on a renoncé à proposer des référendums sur le même sujet car on sait que la réponse sera négative. Est-ce de la démocratie ?

Dans plusieurs cantons suisses, c'est l'ensemble de la population qui, lors de votations, décide des lois. C'est ce qu'on appelle de la démocratie directe, à mon sens la seule vraie démocratie. Elle est applicable depuis longtemps en Suisse et fonctionne aisément parce que les populations concernées sont peu nombreuses. Avec des moyens traditionnels, il serait difficilement envisageable d'organiser

la démocratie directe dans un pays de 65 millions d'habitants. Mais avec des moyens modernes ? Depuis longtemps les moyens existent, mais il n'y a aucune volonté politique de les mettre en œuvre, trop de gens perdraient leur pouvoir et, donc, leurs confortables ressources.

Dans une démocratie purement parlementaire, le gouvernement est directement issu de la majorité au parlement. Cela est vrai en France, mais le jeu est faussé car le pouvoir exécutif est en réalité aux mains d'un seul homme, le Président de la République, lui-même élu au suffrage universel. La synchronisation des élections présidentielles et législatives permet de penser que gouvernement et parlement seront issus du même courant d'opinions, mais ce n'est pas obligatoire.

Pour en revenir au début de ce texte, la constitution organise donc le fonctionnement de trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Mais il existe au moins deux autres pouvoirs importants : le pouvoir économique et le pouvoir sur l'information. Ces deux pouvoirs ont sur la vie des français une importance au moins aussi grande que les trois autres. Mais là, il n'y a aucun souci de démocratie, seule la loi du plus fort s'applique.

Dans le domaine économique, le plus fort est celui qui mange les autres. Et tout le monde applaudit car devenir le plus fort est une réussite, c'est toujours le but recherché. Bien entendu, aucun souci démocratique ou social là-dedans. Les entreprises, bien au contraire, n'hésitent pas à licencier un personnel fidèle et compétent lorsqu'elles y ont intérêt. En bourse, une entreprise qui annonce des licenciements, en général, voit monter le cours de ses actions, surtout lorsqu'elle vient de publier un bilan bénéficiaire. Ces patrons, qui se disent source de richesse pour leur pays, délocalisent leurs productions, pour plus de profit, aussitôt que l'occasion s'en présente. Ils le feront encore lorsque les conditions de travail dans les pays émergents évolueront. Peu importe que des milliers de personnes se retrouvent à chaque fois sur le carreau.

Les patrons, ceux qui dirigent notre économie, ceux qui déterminent les conditions matérielles de nos existences, ne rendent compte qu'à leurs actionnaires. Or ces derniers ne pensent qu'à une chose : encaisser plus de dividendes dans le délai le plus court possible. Cela impose aux entreprises la recherche du maximum de profit immédiat, sans aucune politique à long terme. Alain Afflelou, il y a quelques années, a fait retirer de la bourse les actions de ses sociétés, justement afin de pouvoir mener chez lui des actions à long terme nécessitant la réduction provisoire des profits. Pour les investisseurs financiers, il n'est pas question de renoncer à des profits rapides ou immédiats lorsque ceux-ci sont possibles. Et ils n'ont aucun souci social, seuls les critères économiques et financiers comptent. S'il est rentable de licencier du personnel, même si des bénéfices ont été réalisés, il n'y a aucune hésitation, un "plan social" est imposé.

Même entre les actionnaires d'une même entreprise, il n'y a pas de démocratie. C'est celui qui possède le plus grand nombre d'actions qui décide. Il a au moins une minorité de blocage, de sorte que rien ne peut se faire sans son assentiment.

Le libéralisme, considéré aux Etats-Unis comme la règle démocratique, est au contraire l'anti-démocratie même. Mais c'est cette doctrine qui domine aujourd'hui. Suivant l'impulsion de Milton Friedmann (http://fr.wikipedia.org/wiki/Milton_Friedman) et des économistes de "l'école de Chicago", il faut privatiser le maximum d'activités, l'état ne devant jamais intervenir dans les

processus économiques. Que ce soit l'enseignement, la santé, les prisons et même l'armée, tout doit être aux mains de patrons privés, le marché étant censé réguler leurs activités. L'expérience montre que ces principes ne peuvent être appliqués que dans des pays où le régime a supprimé toute démocratie. C'est le Chili de Pinochet, l'Argentine de Videla, la Russie d'Eltsine, l'Afghanistan de Karzaï, etc. C'est encore les USA de Reagan et Bush, ou la Grande-Bretagne de Thatcher. Et c'est aussi l'Europe dont l'ultralibéralisme est la doctrine officielle et qui impose ses règles de manière autoritaire. En effet, la mise en place de ce dispositif économique nécessite que des mesures soient prises pour qu'il n'y ait aucune entrave à l'action et au développement des entreprises. C'est ainsi que sont supprimées ou largement amputées, notamment, les libertés syndicales et le droit de grève. Il faut pour cela construire tout un arsenal juridique que jamais une démocratie ne voterait. On ne peut donc y parvenir qu'en supprimant d'abord la démocratie, le plus souvent par un coup d'état retirant tout pouvoir aux assemblées parlementaires.

Une autre manière d'imposer le pouvoir des entreprises privées est le choc : un évènement naturel bouleverse une région, tout est à reconstruire. On va interdire la reconstruction à l'identique afin de pouvoir installer des infrastructures économiquement utiles. Ainsi, au Sri-lanka, après le tsunami récent qui a ravagé une grande partie des côtes, il a été interdit aux populations de venir reconstruire leurs maisons sous prétexte que la zone était dangereuse. A la place, on a permis à des groupes financiers de construire là des infrastructures touristiques : hôtels, parcs, etc. Après le passage de l'ouragan Katrina sur la Nouvelle-Orléans, le gouvernement américain (celui de George W Bush) a décidé de ne pas reconstruire un certain nombre d'établissements publics, notamment les écoles, afin de laisser les entreprises privées s'installer en lieu et place.

Dans l'histoire du monde, il y a des tas d'épisodes qui pourraient être cités pour démontrer que libéralisme et démocratie ne font pas bon ménage. Le libéralisme est la liberté pour les entreprises, pas pour les populations. Mais l'intérêt général d'une nation ne se confond pas avec la somme des intérêts particuliers de quelques uns de ses citoyens. Pourtant c'est entre les mains de ces quelques citoyens que sont concentrés les plus importants pouvoirs.